



Bulletin N° 06 - 12 avril 2019

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

SOMMAIRE :

- **Mildiou : Tas de déchets nombreux. Repousses rares, pas de mildiou pour le moment.**

Ne tardez pas à gérer vos tas de déchets.

- **Limaces : activité globalement faible dans les parcelles à risques. Conditions météo peu propices à leur activité.**



Variété Daisy plantée le 2 avril, secteur Broxeele (59).

Photo : Agriculteur

OBSERVATIONS : 11 tas de déchets et 2 parcelles ont été observés cette semaine.

SITUATION DANS LA PLAINE :

Départements Nord et Pas de Calais :

Les premiers chantiers de plantation ont démarré la semaine du 29 mars à la faveur de conditions climatiques quasi-estivales. La semaine dernière les conditions climatiques froides et la neige tombée mercredi ont été peu propices à la mise en place de la culture, néanmoins on a pu voir quelques chantiers de plantation en fin de semaine lors d'après-midis plus doux (secteur Flandres et Artois notamment). La plupart des producteurs attendent cependant des températures du sol plus clémentes. Les précipitations de samedi (entre 10 et 20mm) ont stoppé les implantations. On estime que 5 à 20 % des parcelles, selon les secteurs, ont pu être plantées à ce jour.

Départements Picards :

Malgré les températures froides de la semaine dernière les chantiers de plantation ont démarré depuis fin Mars. Les conditions de préparation de sol étaient bonnes et la germination des plants dans certaines situations ont motivé les producteurs à planter. En fonction des zones géographiques (partie maritime, Noyonnais, Soissonnais, Saint Quentinais et Laonnois), les emblavements peuvent représenter entre 50 et 85% des surfaces. Selon le type de production, plantations très marginales en plants, de 30 à 85 % en féculé, de faible à 60% en industrie, 15% en chair ferme.



Chantier de plantation secteur Hondeghe (59) le 1er avril

Photo : C.Haccart—CA 59/62



Buttes blanchies par la neige le 7 avril—secteur Cambrai

Photo : D.Risbourg—CA 59/62



Buttes blanchies par la neige le 7 avril— Parcelle de Colomba plantée fin mars—secteur Valenciennes

Photo : Agriculteur



Plant de Daisy 35-50, stade point blanc le 1er avril, Broxeele (59).

Photo : Agriculteur

Situation sur le terrain

Les tournées d'observation des tas de déchets et d'écarts de triage se sont poursuivies la semaine dernière et cette semaine.

Comme chaque année, de nombreux tas de déchets non gérés sont observés dans la plaine à proximité de parcelles qui vont être emblavées prochainement en pommes de terre !

Dans les départements du Nord et du Pas de Calais :

10 nouveaux tas de déchets non gérés ont été observés cette semaine.

1 tas sur les 10, situé à Arnèke (59), présente des repousses, celles-ci ont été quelque peu affectées par les gelées de ces derniers jours.

Les 9 autres tas situés à Boyelles (62), Nordpeene, Sercus, Zuytpeene, Staple, Caestre, Eescke, Hondegheem et Saint Sylvestre Cappel (59) sont constitués de terre et de tubercules et ne présentent pas de repousses pour le moment.

Dans les départements Picards :

Un tas de déchets non géré présentant des repousses est signalé à Hangest en Santerre (80).

N'attendez pas que la végétation se développe pour bâcher vos tas de déchets, il faut intervenir le plus rapidement possible.



Tas de déchets non géré situé à Arneke (59). Présence de repousses touchées par le gel

Photo : C.HACCART Chambre d'Agriculture 59/62



Tas de déchets et d'écarts de triage non géré situé à Boyelles - Pas de repousses

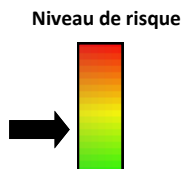
Photo : E.Collin—SETA de Bapaume



Tas de déchets et d'écarts de triage non géré situé à Saint Sylvestre Cappel (59) - Pas de repousses

Photo : C.HACCART Chambre d'Agriculture 59/62

LIMACES :



SEUIL INDICATIF DE RISQUE:
4 limaces par m² (1m² = 4 pièges).

La société DeSangosse met en place un réseau de piégeage des limaces en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré.

Le réseau de piégeage 2021 est composé de **19 parcelles présentant pour la plupart un risque limace avéré.**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Résultats du Piégeage T0

Les piégeurs pomme de terre ont effectué le vendredi 9 avril matin un **premier piégeage que l'on appelle le T0. C'est un piégeage précoce qui permet d'avoir un état des populations avant les plantations.**

7 parcelles ont fait l'objet d'un relevé.

On trouve des limaces sous les pièges dans une parcelle, mais le seuil indicatif de risques n'est pas atteint.

- Des limaces sont présentes dans 1 parcelle à la Chapelle d'Armentières. On dénombre 2 limaces adultes grises sous le piège, le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.
- Dans les 6 autres parcelles du réseau, aucune limace n'a été observée sous les pièges.

Malgré un hiver humide, le vent et l'absence de précipitations significatives dans les semaines qui ont précédé le piégeage ont asséché les sols en surface. De plus, les températures froides dans les jours précédant le relevé n'ont pas favorisé l'activité des limaces.

Les premiers résultats du T0 font état d'une activité faible, puisque seules 15% des parcelles piégées présentaient des limaces.

La moyenne observée lors de ce premier comptage est de moins de 0.5 limaces par m² (contre 3 limaces/ m² pour le T0 de 2020, 1 limace/ m² en 2019, 6 limaces/m² en 2018, et 1 limace/m² en 2017).

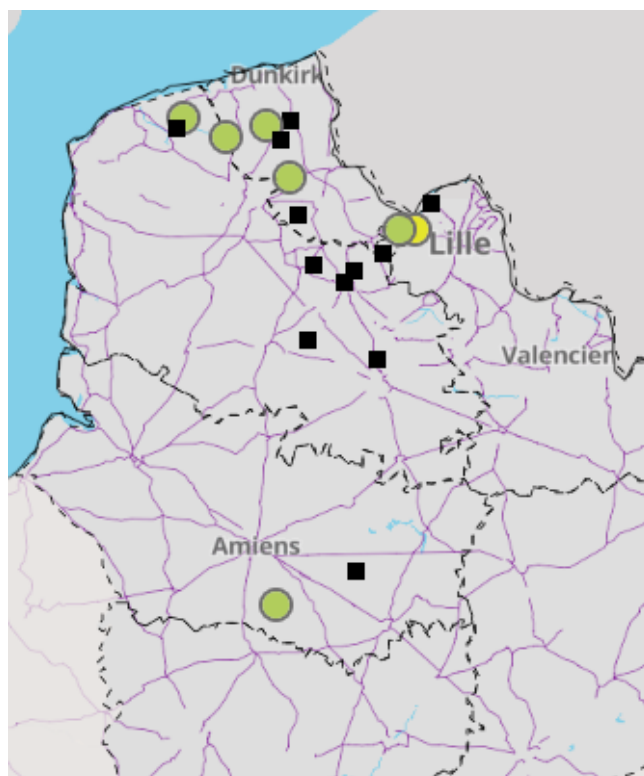
Cette année, le niveau de piégeage maximal est de 2 limaces par m² (contre 31 limaces/m² à la même époque en 2020, 3 limaces/m² en 2019 et 35 limaces par m² en 2018).

☒ Un second T0 sera organisé prochainement lorsque les conditions météorologiques seront plus propices à l'activité des limaces.

Moyenne de limaces au m²



■ Pas de relevé de piégeage pour la parcelle



Attention, la plupart des parcelles du réseau présentent « un risque limaces » avéré (dégâts les années précédentes, sols favorables...). Il est donc nécessaire avant toute intervention **d'évaluer les risques propres à chaque parcelle** et à chaque situation (voir grille d'évaluation du risque limaces en page 5).

En effet, **L'activité est très variable d'une parcelle à une autre, d'où la nécessité de réaliser un piégeage** pour évaluer le risque limaces, notamment en parcelle à risque.

Afin de surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée, vous pouvez également vous référer à la note nationale jointe en cliquant sur ce lien : [Note Nationale limaces BSV](#)

Le piégeage dans les parcelles est fortement recommandé jusqu'à la reprise du travail après chaque épisode pluvieux afin de connaître le risque limace.



Piège à limaces

Photo : C.HACCART CA 59-62

Caractéristiques des limaces grises et noires



Limace grise
Deroceras reticulatum
Limace grise adulte

Couleur variable de gris à beige souvent avec tâches sur le corps

- Pied de couleur claire/blanche
- Corps souple au toucher
- Traces visibles de mucus au sol
- La toucher provoque la sécrétion



Limace grise jeune < 1 cm



Limace noire
Arion spp
Limace noire adulte

Taille inférieure à la limace grise

- Couleur noire avec le pied jaune orangé
- Sensation de peau épaisse au toucher
- Mucus peu visible

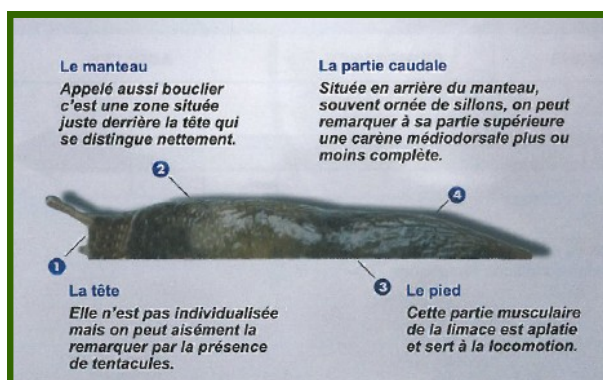


Limace noire jeune < 1 cm



Oeufs de limaces x 10

Description des limaces



Source : De Sangosse

Source : De Sangosse

Evaluation du risque limaces parcellaire

Pour être en mesure de conduire une lutte raisonnée contre les limaces, il est nécessaire d'évaluer le risque limaces dans vos parcelles.

Ce risque dépend notamment des caractéristiques de la parcelle telles que définies dans la fiche de Ciblage Acta® ci-après.

Cette grille permet d'évaluer le niveau de risque limaces à la parcelle et d'imaginer des solutions pour le réduire. Dans certaines situations, un raisonnement sur toute la rotation est recommandé.

Cette évaluation du risque doit être prolongée par un piégeage (voir BSV n°4).

Les caractéristiques parcellaire et le piégeage associés aux conditions météorologiques permet d'approcher le risque limaces au moment de la plantation.



Fiche Ciblage® ACTA

fiche N°4
OBS-ENR-001

EVALUATION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE

Pour utiliser cette grille, vous devez remplir la colonne "Diagnostic" avec la note qui correspond le mieux à votre parcelle ; puis, le cas échéant, la colonne "Stratégie". Attention, un seul choix par encadré.

		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces de l'année dernière	Beaucoup de limaces	4		
	Quelques limaces	2		
	Pas de limace	0		
Sol	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Sablo-limoneux/Champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluriannuelles (jachère, prairie...)	5		
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0		
	Labour sans déchaumage après récolte	2		
	Déchaumage(s) après récolte	1		
	Déchaumage(s) mais pas après récolte	2		
	Absence de travail du sol	4		
Végétation durant l'interculture	Très développée	4		
	Peu développée	2		
	Rare	1		
Préparation lit de semences	Grossière	4		
	Intermédiaire	2		
	Fine	0		
Date de semis de la culture (à adapter en fonction des régions)				
Blé / Colza	Semis précoce	1		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	4		
Maïs / Tournesol Betterave/ Pomme de Terre	Semis précoce	4		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	1		
Sensibilité des cultures	Blé / Orge / Prairie	1		
	Maïs / Pois	2		
	Tournesol	4		
	Colza / Pomme de Terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8 notes choisies pour la parcelle)				
Niveau de risque de la parcelle	inférieur à 18	Faible		
	18 à 23	Moyen		
	23 à 28	Fort		
	supérieur à 28	Très fort		

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Rédactrice et animatrice filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88)

Animatrices filière pour le secteur Picardie : Valérie Pinchon - FREDON Hauts de France (Tél : 03.22.33.67.11) et Emilie Alavoine - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03.22.95.51.20)

Expertise Miléos® : Anaïs Toursel - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.60)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Arvalis Institut du Végétal, Asel, M.Bossaert A2D, Cérésia, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Chambre d'Agriculture de l'Oise, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ets Coudeville-Marcant, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Hauts-de-France, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Ets Loridan, Maison Lecouffe, Mc Cain, Nord Négoce, Pomuni France, Pom'Alliance, Réseau Vitalis, Roquette, Sana Terra, SAS Sermaplus, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, Téréos Syral, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, Earl Deraeve, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Caby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson, M Dequeker, M Dequidt.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 85 32 11).